COMMUNE DE Heyrieux

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 038 189 26 00032
Déposé le : 26/03/2026
Demandeur : Monsieur AZZOPARDI David
Sur un terrain sis à : 484 Rue Victor Hugo à Heyrieux (38540)
Références cadastrales : 189 AM 102
Nature des travaux : **Pose d'un abri de jardin de moins de 5 m² et d'une pergola bioclimatique de 6x3m**

Monsieur AZZOPARDI David

484 Rue Victor Hugo

38540 HEYRIEUX

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 26/03/2026 pour un projet Pose d'un abri de jardin de moins de 5 m² et d'une pergola bioclimatique de 6x3m situé 484 Rue Victor Hugo à Heyrieux (38540).

Par lettre du 17/04/2026, le Service Instructeur vous a demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé au Service Instructeur de la mairie de Heyrieux en date du 18/07/2026, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

A Heyrieux, le 05.10.26
Le Maire,
Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint à l'Urbanisme
Patrick ROSET



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester le refus vous pourrez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS après la fin de votre délai d'instruction. Vous pourrez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).